

Séance du 30 septembre 2022

n°2022-7-98

*Séance du 30 septembre 2022*

Nombre de conseillers

Exercice : 29  
Présents : 17  
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 30 septembre 2022

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 23 septembre 2022

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
de la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**Présents :** Mesdames Katia BAILLY, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Linda RAULT, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD

**Pouvoirs :** Mme Constance de PÉLICHY à M. Patrick PINAULT, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme Anna MAZIER à Mme Katia BAILLY, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Jean-Noël MOINE, M. Michel GODET à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Virginie GILLIOT, M. Jacques CAPITAINE à M. Daniel GAUGAIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Linda RAULT, Mme Nathalie MARCHAND à Mme Isabelle FIDALGO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Agnès LEBRUN, M. Thierry DELHOMME à M. Christophe BONNET

**Secrétaire de Séance :** Mme Katia BAILLY

**Objet :** Rapport d'activité 2021 de la CCPS

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des Collectivités Territoriales, «le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Le présent rapport retrace ainsi les activités de la Communauté de Communes exercées durant l'année 2021. Il est destiné à informer les élus communautaires, les élus municipaux des communes membres, les partenaires de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), les habitants du territoire et toute personne intéressée par les réalisations intercommunales. Il constitue de surcroît une mémoire des différentes actions entreprises par la collectivité sur cette année, tout en apportant les éléments nécessaires à la connaissance du fonctionnement et du rôle de la structure.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

**PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2021 de la Communauté de communes.

Pour le Maire  
Sébastien DIFRANCESCHO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le

Signé par : Sébastien  
DIFRANCESCHO  
Date : 06/10/2022  
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -  
1er Adjoint par délégation de



Séance du 30 septembre 2022

n°2022-7-99

*Séance du 30 septembre 2022*

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 17

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 30 septembre 2022

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 23 septembre 2022

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
de la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**Présents** : Mesdames Katia BAILLY, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Linda RAULT, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD

**Pouvoirs**: Mme Constance de PÉLICHY à M. Patrick PINAULT, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme Anna MAZIER à Mme Katia BAILLY, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Jean-Noël MOINE, M. Michel GODET à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Virginie GILLIOT, M. Jacques CAPITAINE à M. Daniel GAUGAIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Linda RAULT, Mme Nathalie MARCHAND à Mme Isabelle FIDALGO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Agnès LEBRUN, M. Thierry DELHOMME à M. Christophe BONNET

**Secrétaire de Séance** : Mme Katia BAILLY

**Objet** : Délibération autorisant Madame le Maire à reprendre les concessions en état d'abandon dont la procédure de reprise est arrivée à terme au cimetière Saint-Michel

Vu les articles L. 2223-17, L.2223-18, R.2223-12 et R.2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux communes de reprendre les concessions en état d'abandon ;

Vu les procès-verbaux de constat d'abandon dressés les 9 avril 2018 et 27 juin 2022, affichés conformément aux dispositions réglementaires ;

Considérant, qu'il s'agit par cette délibération de finaliser la procédure de reprise des sépultures en état d'abandon lancée le 9 avril 2018 au cimetière Saint-Michel.

Pour qu'une concession funéraire puisse faire l'objet d'une reprise, il convient qu'elle remplisse trois critères :

- avoir plus de trente ans d'existence ;
- la dernière inhumation a dû être effectuée il y a plus de 10 ans ;
- être à l'état d'abandon.

La reprise par la commune d'un terrain affecté à une concession en état d'abandon est prononcée par arrêté motivé du maire. Le maire ne peut le faire que dans la mesure où le conseil municipal s'est montré favorable à la mesure, mais il n'est pas tenu de suivre cet avis favorable.

Les concessions en état d'abandon que la commune peut reprendre sont listées en annexe.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à mener les démarches pour finaliser la procédure de reprise des sépultures en état d'abandon listées en annexe, et à signer toutes les pièces à intervenir

Pour le Maire

Sébastien DIFRANCESCHO

Signé par : Sébastien

DIFRANCESCHO

Date : 06/10/2022

Qualité : La Ferté Saint-Aubin -

1<sup>er</sup> Adjoint par délégation de



LOIRET  
Arrondissement  
ORLEANS  
Canton  
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN  
EXTRAIT DU PROCES VERB  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/10/2022  
Reçu en préfecture le 06/10/2022  
Affiché le   
ID : 045-214501462-20220930-2022\_7\_100-DE

Séance du 30 septembre 2022

n°2022-7-100

*Séance du 30 septembre 2022*

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 17

Votants : 29

L' An Deux Mil Vingt-deux, le 30 septembre 2022

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 23 septembre 2022

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
de la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**Présents :** Mesdames Katia BAILLY, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Linda RAULT, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD

**Pouvoirs :** Mme Constance de PÉLICHY à M. Patrick PINAULT, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme Anna MAZIER à Mme Katia BAILLY, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Jean-Noël MOINE, M. Michel GODET à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Virginie GILLIOT, M. Jacques CAPITAINE à M. Daniel GAUGAIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Linda RAULT, Mme Nathalie MARCHAND à Mme Isabelle FIDALGO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Agnès LEBRUN, M. Thierry DELHOMME à M. Christophe BONNET

**Secrétaire de Séance :** Mme Katia BAILLY

**Objet : Admission en non-valeur**

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Considérant qu'un ensemble de titres de recettes s'établissant à 4 259,74 € n'ont pu être recouverts,

Considérant que malgré les procédures engagées conformément à la réglementation, le Trésorier n'a pu obtenir le recouvrement des créances,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

ADMET en non-valeur selon l'état en annexe pour une somme totale de 4 259,74 euros, étant précisé que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 6541 « admission en non-valeur » du budget principal 2022.

Pour le Maire  
Sébastien DIFRANCESCHO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le

Signé par : Sébastien  
DIFRANCESCHO  
Date : 06/10/2022  
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -  
1er Adjoint par délégation de



**LOIRET**  
Arrondissement  
**ORLEANS**  
Canton  
**LA FERTE SAINT AUBIN**

**COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN**  
**EXTRAIT DU PROCES VERB**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/10/2022  
Reçu en préfecture le 06/10/2022  
Affiché le   
ID : 045-214501462-20220930-2022\_7\_101-DE

Séance du 30 septembre 2022

n°2022-7-101

*Séance du 30 septembre 2022*

Nombre de conseillers

Exercice : 29  
Présents : 17  
Votants : 28

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 30 septembre 2022

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 23 septembre 2022

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

**Présents** : Mesdames Katia BAILLY, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Linda RAULT, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD

**Pouvoirs** : Mme Constance de PÉLICHY à M. Patrick PINAULT, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme Anna MAZIER à Mme Katia BAILLY, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Jean-Noël MOINE, M. Michel GODET à M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Virginie GILLIOT, M. Jacques CAPITAINE à M. Daniel GAUGAIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Linda RAULT, Mme Nathalie MARCHAND à Mme Isabelle FIDALGO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Agnès LEBRUN, M. Thierry DELHOMME à M. Christophe BONNET

**Secrétaire de Séance** : Mme Katia BAILLY

**Objet : Demande de subvention exceptionnelle – La Ferté en transition**

Dans le cadre de l'organisation de la « fête des possibles » prévue le 25 septembre 2022 par l'association de la Ferté en Transition, cette dernière a transmis une demande de subvention datée du 4 septembre.

L'association demande en effet la prise en charge à hauteur de 40 % des coûts de cette manifestation par la ville de la Ferté Saint-Aubin.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 22 voix POUR (Mme Gabrielle BREMOND ne prend pas part au vote), 1 vote CONTRE (M. Daniel GAUGAIN), 5 ABSTENTIONS (M. Patrick PINAULT, M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Linda RAULT, Mme Isabelle FIDALGO, Mme Virginie GILLIOT)**

**VERSE** une subvention exceptionnelle à l'association la Ferté en Transition d'un montant de 440 € en vue de l'organisation de la fête des possibles. Les crédits seront inscrits au budget au chapitre 65.

Pour le Maire  
Sébastien DIFRANCESCHO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le

Signé par : Sébastien  
DIFRANCESCHO  
Date : 06/10/2022  
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -  
1er Adjoint par délégation de



LOIRET  
Arrondissement  
ORLEANS  
Canton  
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/10/2022  
Reçu en préfecture le 06/10/2022  
Affiché le   
ID : 045-214501462-20220930-2022\_7\_102-DE

Séance du 30 septembre 2022

n°2022-7-102

*Séance du 30 septembre 2022*

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 17

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 30 septembre 2022

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 23 septembre 2022

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
de la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**Présents :** Mesdames Katia BAILLY, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Linda RAULT, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THENAULT, Patrick PINAULT, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD

**Pouvoirs :** Mme Constance de PÉLICHY à M. Patrick PINAULT, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme Anna MAZIER à Mme Katia BAILLY, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Jean-Noël MOINE, M. Michel GODET à M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Virginie GILLIOT, M. Jacques CAPITAINE à M. Daniel GAUGAIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Linda RAULT, Mme Nathalie MARCHAND à Mme Isabelle FIDALGO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Agnès LEBRUN, M. Thierry DELHOMME à M. Christophe BONNET

**Secrétaire de Séance :** Mme Katia BAILLY

**Objet : Demande de subvention exceptionnelle Handi soutien**

L'association intervient sur la commune de la Ferté de manière quotidienne. Afin de permettre la poursuite de cette présence sur site, il convient de compléter la subvention versée d'un montant de 300 €.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**VERSE** une subvention exceptionnelle à l'association Handi Soutien d'un montant de 300 €. Les crédits seront inscrits au budget au chapitre 65.

Pour le Maire  
Sébastien DIFRANCESCHO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le

Signé par : Sébastien  
DIFRANCESCHO  
Date : 06/10/2022  
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -  
1er Adjoint par délégation de



LOIRET  
Arrondissement  
ORLEANS  
Canton  
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN  
EXTRAIT DU PROCES VERB  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/10/2022  
Reçu en préfecture le 06/10/2022  
Affiché le   
ID : 045-214501462-20220930-2022\_7\_103-DE

Séance du 30 septembre 2022

n°2022-7-103

*Séance du 30 septembre 2022*

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 17

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 30 septembre 2022

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 23 septembre 2022

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
de la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**Présents :** Mesdames Katia BAILLY, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Linda RAULT, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD

**Pouvoirs :** Mme Constance de PÉLICHY à M. Patrick PINAULT, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme Anna MAZIER à Mme Katia BAILLY, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Jean-Noël MOINE, M. Michel GODET à M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Virginie GILLIOT, M. Jacques CAPITAINE à M. Daniel GAUGAIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Linda RAULT, Mme Nathalie MARCHAND à Mme Isabelle FIDALGO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Agnès LEBRUN, M. Thierry DELHOMME à M. Christophe BONNET

**Secrétaire de Séance :** Mme Katia BAILLY

**Objet : Demande de subvention tournoi Esport**

Dans le cadre de l'organisation du tournoi E- Sport qui s'est déroulé le 17 septembre 2022, le choix a été fait de reverser la totalité du produit des droits d'entrées au profit de l'association EMMAÛS. Le total encaissé lors de cette manifestation s'élève à 185€.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**VERSE** une subvention exceptionnelle à l'association EMMAÛS d'un montant de 185 € correspondant au produit des entrées du tournoi Esport conformément à son règlement. Les crédits seront inscrits au budget au chapitre 65.

Pour le Maire  
Sébastien DIFRANCESCHO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le

Signé par : Sébastien  
DIFRANCESCHO  
Date : 06/10/2022  
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -  
1er Adjoint par délégation de



Séance du 30 septembre 2022

n°2022-7-104

*Séance du 30 septembre 2022*

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 17

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 30 septembre 2022

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 23 septembre 2022

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
de la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**Présents :** Mesdames Katia BAILLY, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Linda RAULT, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD

**Pouvoirs :** Mme Constance de PÉLICHY à M. Patrick PINAULT, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme Anna MAZIER à Mme Katia BAILLY, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Jean-Noël MOINE, M. Michel GODET à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Virginie GILLIOT, M. Jacques CAPITAINE à M. Daniel GAUGAIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Linda RAULT, Mme Nathalie MARCHAND à Mme Isabelle FIDALGO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Agnès LEBRUN, M. Thierry DELHOMME à M. Christophe BONNET

**Secrétaire de Séance :** Mme Katia BAILLY

**Objet :** Demande de subvention d'aide de soutien aux études PVD par la Banque des Territoires – Stratégie de développement commercial pour la ville

Le projet d'étude de définition de la stratégie de développement commercial pour la ville est éligible à l'aide de soutien aux études Petites Villes de Demain par la Banque des Territoires.

Le coût prévisionnel de l'étude s'élève à 25 525,00 € H.T. soit 30 630,00 € T.T.C.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

SOLLICITE une subvention de 15 315 € H.T. soit 50 % du montant du projet T.T.C selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	T.T.C	Recettes (€ T.T.C)	H.T.
Etude	30 630,00 €	PVD 50%	15 315,00 €
		Autofinancement 50%	15 315,00 €
<b>Total</b>	<b>30 630,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>30 630,00 €</b>

**CHARGE** Madame le Maire de toutes les formalités.

Pour le Maire  
Sébastien DIFRANCESCHO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le

Signé par : Sébastien  
DIFRANCESCHO  
Date : 06/10/2022  
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -  
1er Adjoint par délégation de



**LOIRET**  
Arrondissement  
**ORLEANS**  
Canton  
**LA FERTE SAINT AUBIN**

**COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 11/10/2022  
Reçu en préfecture le 11/10/2022  
Publié le   
ID : 045-214501462-20220930-2022\_7\_105-BF

Séance du 30 septembre 2022

n°2022-7-105

*Séance du 30 septembre 2022*

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 17

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 30 septembre 2022

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 23 septembre 2022

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

**Présents** : Mesdames Katia BAILLY, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Linda RAULT, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THENAULT, Patrick PINAULT, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD

**Pouvoirs**: Mme Constance de PÉLICHY à M. Patrick PINAULT, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme Anna MAZIER à Mme Katia BAILLY, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Jean-Noël MOINE, M. Michel GODET à M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Virginie GILLIOT, M. Jacques CAPITAINE à M. Daniel GAUGAIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Linda RAULT, Mme Nathalie MARCHAND à Mme Isabelle FIDALGO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Agnès LEBRUN, M. Thierry DELHOMME à M. Christophe BONNET

**Secrétaire de Séance** : Mme Katia BAILLY

**Objet** : **Décision modificative n°1 – Budget principal**

Vu l'avis de la commission Finances en date du 22 septembre 2022

Vu la délibération n°2022-2-16 relative à l'adoption du budget primitif 2022 conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses fonctionnement :	10 005 832,00 €	Recettes fonctionnement :	10 005 832,00 €
Dépenses investissement :	6 569 047,72 €	Recettes investissement :	6 569 047,72 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**ADOpte** la Décision Modificative n°1 du budget principal de la ville présentée de manière détaillée en annexe, équilibrée  
comme suit :

Signé par : Sébastien  
DIFRANCESCHO  
Date : 06/10/2022  
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -  
1er Adjoint par délégation de

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le

**SLO**

ID : 045-214501462-20220930-2022\_7\_105-BF

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	DM 1 2022	TOTAL
Chapitre 011 Charges à caractère général	2 546 571,00 €	215 891,00 €	2 762 462,00 €
Chapitre 012 Charges de personnel	5 578 573,00 €		5 578 573,00 €
Chapitre 014 Atténuation de produits	139 500,00 €	4 782,00 €	144 282,00 €
Chapitre 65 Charges gestion courante	588 491,50 €	410,00 €	588 901,50 €
Chapitre 66 Charges financières	29 506,00 €	4 200,00 €	33 706,00 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	17 555,00 €	25 376,00 €	42 931,00 €
<b>Total Dépenses Réelles</b>	<b>8 900 196,50 €</b>	<b>250 659,00 €</b>	<b>9 150 855,50 €</b>
Chapitre 023 Virement à la section Investissement	526 030,50 €	-131 090,00 €	394 940,50 €
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	579 605,00 €	32 336,00 €	611 941,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>10 005 832,00 €</b>	<b>151 905,00 €</b>	<b>10 157 737,00 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	DM 1 2022	TOTAL
Chapitre 013 Atténuations de charges	90 549,00 €		90 549,00 €
Chapitre 70 Ventes Produits	852 181,00 €	14 538,00 €	866 719,00 €
Chapitre 73 Impôts et Taxes	6 910 243,00 €	88 488,00 €	6 998 731,00 €
Chapitre 74 Dotations et Subventions	2 015 830,00 €	45 398,00 €	2 061 228,00 €
Chapitre 75 Autres produits	56 000,00 €		56 000,00 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	30 500,00 €	3 452,00 €	33 952,00 €
<b>Total Recettes Réelles</b>	<b>9 955 303,00 €</b>	<b>151 876,00 €</b>	<b>10 107 179,00 €</b>
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	50 529,00 €	29,00 €	50 558,00 €
002 Résultat de l'exercice N-1			
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>10 005 832,00 €</b>	<b>151 905,00 €</b>	<b>10 157 737,00 €</b>

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	DM 1 2022	TOTAL
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	763 940,00 €	17 000,00 €	780 940,00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	171 597,10 €	210 952,00 €	382 549,10 €
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées	43 000,00 €		43 000,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	3 831 327,21 €	- 302 069,00 €	3 529 258,21 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	211 428,63 €		211 428,63 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	150 000,00 €		150 000,00 €
Opération 11 Rue de Beauvais	629 799,00 €		629 799,00 €
Opération 202101 Piste cyclable Denis Papin	398 258,42 €		398 258,42 €
Opération 202102 Rénovation thermique Hôtel de Ville	50 000 €	100 000,00 €	150 000,00 €
Opération 202104 Réhabilitation centre de Ville	75 500 €	35 000,00 €	110 500,00 €
Chapitre 45 Opérations sous mandat	68 825,00 €		68 825,00 €
<b>Total Dépenses Réelles</b>			<b>6 454 558,36 €</b>
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	50 529,00 €	29,00 €	50 558,00 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	124 843,36 €		124 843,36 €
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>6 569 047,72 €</b>	<b>60 912,00 €</b>	<b>6 629 959,72 €</b>

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le



ID : 045-214501462-20220930-2022\_7\_105-BF

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	DM 1 2022	TOTAL
Chapitre 10 Dotations Fonds et réserves	385 000,00 €	- 6 605,00 €	378 395,00 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	1 511 607,53 €		1 511 607,53 €
Chapitre 13 Subv. d'investissement	1 534 479,00 €	165 821,00 €	1 700 300,00 €
165 Dépôts et cautionnements		450,00 €	450,00 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés	1 001 708,79 €		1 001 708,79 €
Chapitre 024 Produits des cessions	100 000,00 €		100 000,00 €
<b>Total Recettes Réelles</b>	<b>4 532 795,32 €</b>		
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	579 605,00 €	32 336,00 €	611 941,00 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	124 843,36 €		124 843,36 €
021 Virement de la section de fonctionnement	526 030,50 €	-131 090,00 €	394 940,50 €
Résultat N-1	805 773,54 €		805 773,54 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>6 569 047,72</b>	<b>60 912,00 €</b>	<b>6 629 959,72 €</b>

Pour le Maire  
Sébastien DIFRANCESCHO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le



LOIRET  
Arrondissement  
ORLEANS  
Canton  
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/10/2022  
Reçu en préfecture le 11/10/2022  
Publié le  
ID : 045-214501462-20220930-2022\_7\_106-BF

Séance du 30 septembre 2022

n°2022-7-106

*Séance du 30 septembre 2022*

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 17

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 30 septembre 2022

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 23 septembre 2022

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
de la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**Présents :** Mesdames Katia BAILLY, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Linda RAULT, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THENAULT, Patrick PINAULT, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD

**Pouvoirs :** Mme Constance de PÉLICHY à M. Patrick PINAULT, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme Anna MAZIER à Mme Katia BAILLY, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Jean-Noël MOINE, M. Michel GODET à M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Virginie GILLIOT, M. Jacques CAPITAINE à M. Daniel GAUGAIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Linda RAULT, Mme Nathalie MARCHAND à Mme Isabelle FIDALGO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Agnès LEBRUN, M. Thierry DELHOMME à M. Christophe BONNET

**Secrétaire de Séance :** Mme Katia BAILLY

**Objet : Décision modificative n°1 – Budget annexe camping**

Vu l'avis de la commission Finances en date du 22 septembre 2022

Vu la délibération n° 2022-2-19 relative à l'adoption du budget primitif 2022 conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses fonctionnement :	89 780,00 €	Recettes fonctionnement :	89 780,00 €
Dépenses investissement :	500 000,00 €	Recettes investissement :	500 000,00 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**ADOpte** la Décision Modificative n°1 du budget annexe camping présentée de manière détaillée en annexe, équilibrée comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	DM 1 2022	TOTAL
Chapitre 011 Charges à caractère général	66 913,24 €	-541,00 €	
Chapitre 65 Charges gestion courante	2,00 €		
Total Dépenses Réelles			
Résultat N-1 - 002	6 220,76 €		
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	16 644,00 €	541,00 €	
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	89 780,00 €	0,00 €	89 780,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	DM 1 2022	TOTAL
Chapitre 70 Ventes Produits	38 780,00 €		
Chapitre 74 Dotations et Subventions	50 000,00 €		
Chapitre 75 Autres produits	1 000,00 €		
<b>Total Recettes Réelles</b>			
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>			0,00 €

Signé par : Sébastien  
DIFRANCESCHO

Date : 08/10/2022

Qualité : La Ferté Saint-Aubin -  
1er Adjoint par délégation de

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le

**SLO**

ID : 045-214501462-20220930-2022\_7\_106-BF

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	DM 1 2022	TOTAL
Opération Réhabilitation camping	500 000,00 €		
<b>Total Dépenses Réelles</b>	<b>500 000,00 €</b>		
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>500 000,00 €</b>	0,00 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	DM 1 2022	TOTAL
Chapitre 13 Subv. d'investissement	75 000,00 €	-541	
Chapitre 16 - Emprunt	335 241,22 €		
<b>Total Recettes Réelles</b>	<b>430 241,22 €</b>	<b>-541,00 €</b>	
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	16 644,00 €	541,00 €	
Résultat N-1	53 114,78 €		
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>500 000,00 €</b>	0,00 €	

Pour le Maire  
Sébastien DIFRANCESCHO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le

LOIRET  
Arrondissement  
ORLEANS  
Canton  
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/10/2022  
Reçu en préfecture le 06/10/2022  
Affiché le   
ID : 045-214501462-20220930-2022\_7\_107-DE

Séance du 30 septembre 2022

n°2022-7-107

*Séance du 30 septembre 2022*

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 17

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 30 septembre 2022

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 23 septembre 2022

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
de la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**Présents :** Mesdames Katia BAILLY, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Linda RAULT, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUMIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD

**Pouvoirs :** Mme Constance de PÉLICHY à M. Patrick PINAULT, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUMIN, Mme Anna MAZIER à Mme Katia BAILLY, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Jean-Noël MOINE, M. Michel GODET à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Virginie GILLIOT, M. Jacques CAPITAINE à M. Daniel GAUGAIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Linda RAULT, Mme Nathalie MARCHAND à Mme Isabelle FIDALGO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Agnès LEBRUN, M. Thierry DELHOMME à M. Christophe BONNET

**Secrétaire de Séance :** Mme Katia BAILLY

**Objet : Dénomination de voiries – « Rue de Bonnenville »**

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 24 décembre 2021, Mme le Maire a accordé à la Société Lotir Centre un permis d'aménager, enregistré sous le numéro PA 045 146 21 F0004, pour la réalisation d'un lotissement de 10 lots à bâtir à usage d'habitation à l'angle des rues de Vinauger et des Chêneries.

La desserte des lots s'effectuera en sens unique de la rue des Chêneries vers la rue de Vinauger.

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer cette voie « Rue de Bonnenville »

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**ARRETE** la dénomination suivante : « Rue de Bonnenville »

**PRECISE** que la présente délibération sera transmise aux services, collectivités et riverain intéressés.

Pour le Maire  
Sébastien DIFRANCESCHO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le

Signé par : Sébastien  
DIFRANCESCHO  
Date : 06/10/2022  
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -  
1er Adjoint par délégation de



LOIRET  
Arrondissement  
ORLEANS  
Canton  
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN  
EXTRAIT DU PROCES VERB  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/10/2022  
Reçu en préfecture le 06/10/2022  
Affiché le   
ID : 045-214501462-20220930-2022\_7\_108-DE

Séance du 30 septembre 2022

n°2022-7-108

*Séance du 30 septembre 2022*

Nombre de conseillers

Exercice : 29  
Présents : 17  
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 30 septembre 2022

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 23 septembre 2022

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
de la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**Présents :** Mesdames Katia BAILLY, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Linda RAULT, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD

**Pouvoirs :** Mme Constance de PÉLICHY à M. Patrick PINAULT, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme Anna MAZIER à Mme Katia BAILLY, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Jean-Noël MOINE, M. Michel GODET à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Virginie GILLIOT, M. Jacques CAPITAINE à M. Daniel GAUGAIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Linda RAULT, Mme Nathalie MARCHAND à Mme Isabelle FIDALGO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Agnès LEBRUN, M. Thierry DELHOMME à M. Christophe BONNET

**Secrétaire de Séance :** Mme Katia BAILLY

**Objet : Dénomination de voiries – Impasse de Bonnenville**

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 16 décembre 2021, le Maire a accordé à la société SAS J&P DEVELOPER un permis d'aménager enregistré sous le numéro PA 045 146 21 F0003 pour la réalisation d'un lotissement de 6 terrains à bâtir à usage d'habitation rue de Vinauger.

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer cette voie « Impasse de Bonnenville »

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**ARRETE** la dénomination suivante : « Impasse de Bonnenville »

**PRECISE** que la présente délibération sera transmise aux services, collectivités et riverain intéressés.

Pour le Maire  
Sébastien DIFRANCESCHO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le

Signé par : Sébastien  
DIFRANCESCHO  
Date : 06/10/2022  
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -  
1er Adjoint par délégation de



LOIRET  
Arrondissement  
ORLEANS  
Canton  
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/10/2022  
Reçu en préfecture le 06/10/2022  
Affiché le   
ID : 045214501462-20220930-2022\_7\_109-DE

Séance du 30 septembre 2022

n°2022-7-109

*Séance du 30 septembre 2022*

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 17

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 30 septembre 2022

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 23 septembre 2022

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

de la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**Présents :** Mesdames Katia BAILLY, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Linda RAULT, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THENAULT, Patrick PINAULT, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD

**Pouvoirs :** Mme Constance de PÉLICHY à M. Patrick PINAULT, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme Anna MAZIER à Mme Katia BAILLY, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Jean-Noël MOINE, M. Michel GODET à M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Virginie GILLIOT, M. Jacques CAPITAINE à M. Daniel GAUGAIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Linda RAULT, Mme Nathalie MARCHAND à Mme Isabelle FIDALGO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Agnès LEBRUN, M. Thierry DELHOMME à M. Christophe BONNET

**Secrétaire de Séance :** Mme Katia BAILLY

**Objet : Dénomination de voiries – « Route de Lamotte-Beuvron »**

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de l'installation de la fibre sur le territoire, l'attention de la collectivité a été attirée sur l'absence de dénomination de la section sud de la RD 2020 allant du rond-point à la limite communale avec Vouzon.

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer cette voie « Route de Lamotte-Beuvron »

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**ARRETE** la dénomination suivante : « Route de Lamotte-Beuvron »

**PRECISE** que la présente délibération sera transmise aux services, collectivités et riverain intéressés.

Pour le Maire  
Sébastien DIFRANCESCHO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le

Signé par : Sébastien  
DIFRANCESCHO  
Date : 06/10/2022  
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -  
1er Adjoint par délégation de



LOIRET  
Arrondissement  
ORLEANS  
Canton  
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/10/2022  
Reçu en préfecture le 06/10/2022  
Affiché le   
ID : 045-214501462-20220930-2022\_7\_110-DE

Séance du 30 septembre 2022

n°2022-7-110

*Séance du 30 septembre 2022*

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 17

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 30 septembre 2022

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 23 septembre 2022

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
de la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**Présents :** Mesdames Katia BAILLY, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Linda RAULT, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD

**Pouvoirs :** Mme Constance de PÉLICHY à M. Patrick PINAULT, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme Anna MAZIER à Mme Katia BAILLY, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Jean-Noël MOINE, M. Michel GODET à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Virginie GILLIOT, M. Jacques CAPITAINE à M. Daniel GAUGAIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Linda RAULT, Mme Nathalie MARCHAND à Mme Isabelle FIDALGO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Agnès LEBRUN, M. Thierry DELHOMME à M. Christophe BONNET

**Secrétaire de Séance :** Mme Katia BAILLY

**Objet : Acquisition de la parcelle BI 341, rue du Pâtis des Soirs, à la SA d'HLM France Loire**

Vu le Code de l'Urbanisme et le Code Général de la propriété des Personnes Publiques,

Vu le CGCT et notamment ses article L. 1311-9 et suivants et L. 2241-1 et suivants,

Vu le courrier portant confirmation de l'accord pour l'acquisition en date du 6 juillet 2022,

La ville a été sollicitée par Madame Mery, locataire de la SA d'HLM France Loire, pour qu'elle acquiert la parcelle BI 341, située 10, rue du Pâtis des Soirs, d'une superficie de 110 m<sup>2</sup>.

Madame Mery est locataire de la parcelle BI 317, située au n° 13 de la rue du Pâtis des Soirs et envisage d'acquérir ladite propriété.

La parcelle BI 341 est en nature de placette desservant les parcelles BI 316, BI 317 et 318. Elle supporte des plantations et des boîtes aux lettres communes.

Ce parcellaire est destiné à être revendu à Madame Méry, avec une servitude de passage pour les autres parcelles, et ce, sous réserve de l'accord des autres propriétaires.

Le bien non-bâti objet des présentes est situé en zone UB du PLU.

Par courrier en date du 6 juillet 2022, la ville a confirmé à la SA d'HLM France Loire sa volonté d'acheter la parcelle BI 341 à l'euro symbolique, les frais d'acte notarié étant à la charge de l'acquéreur.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**ACQUIERT** la parcelle cadastrée BI 341 (110 m<sup>2</sup>), située 10, rue du Pâtis des Soirs, à La Ferté Saint-Aubin, appartenant à la SA d'HLM France Loire, au prix d'un euro symbolique.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le

Pour le Maire  
Sébastien DIFRANCESCHO

Signé par : Sébastien  
DIFRANCESCHO  
Date : 06/10/2022  
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -  
1er Adjoint par délégation de



**LOIRET**  
Arrondissement  
**ORLEANS**  
Canton  
**LA FERTE SAINT AUBIN**

**COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/10/2022  
Reçu en préfecture le 06/10/2022  
Affiché le   
ID : 045-214501462-20220930-2022\_7\_111-DE

Séance du 30 septembre 2022

n°2022-7-111

*Séance du 30 septembre 2022*

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 17

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 30 septembre 2022

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 23 septembre 2022

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
de la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**Présents** : Mesdames Katia BAILLY, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Linda RAULT, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD

**Pouvoirs** : Mme Constance de PÉLICHY à M. Patrick PINAULT, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme Anna MAZIER à Mme Katia BAILLY, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Jean-Noël MOINE, M. Michel GODET à M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Virginie GILLIOT, M. Jacques CAPITAINE à M. Daniel GAUGAIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Linda RAULT, Mme Nathalie MARCHAND à Mme Isabelle FIDALGO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Agnès LEBRUN, M. Thierry DELHOMME à M. Christophe BONNET

**Secrétaire de Séance** : Mme Katia BAILLY

**Objet** : Convention de mise à disposition du domaine public pour le stockage d'un wagon

La présente convention de mise à disposition a pour objet de préciser les modalités d'utilisation d'un terrain nu appartenant à la commune de La Ferté Saint Aubin pour le stockage d'un wagon, installé sur la parcelle BO 31.

Le preneur, propriétaire d'un wagon de fret ancien, sollicite la reconduction de la mise à disposition d'une partie de la parcelle BP 11. Le wagon est en place depuis 2015 sur ladite parcelle à destination de réserve foncière et fait l'objet de la présente convention.

La ville de la Ferté Saint-Aubin met à la disposition de Monsieur Michel HELIAS une surface d'environ 135 m<sup>2</sup>, à prendre sur la parcelle cadastrée section BP 11 d'une contenance totale de 1700 m<sup>2</sup> et située lieu-dit Prairie de Mérignan à La Ferté Saint Aubin.

Le preneur est ainsi autorisé à utiliser cette surface de 135 m<sup>2</sup> pour stationner un wagon de fret lui appartenant.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition du domaine public pour le stockage d'un wagon.

Pour le Maire  
Sébastien DIFRANCESCHO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le

Signé par : Sébastien  
DIFRANCESCHO  
Date : 06/10/2022  
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -  
1er Adjoint par délégation de



LOIRET  
Arrondissement  
ORLEANS  
Canton  
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN  
EXTRAIT DU PROCES VERB  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/10/2022  
Reçu en préfecture le 06/10/2022  
Affiché le   
ID : 045-214501462-20220930-2022\_7\_112-DE

Séance du 30 septembre 2022

n°2022-7-112

*Séance du 30 septembre 2022*

Nombre de conseillers

Exercice : 29  
Présents : 17  
Votants : 29

L' An Deux Mil Vingt-deux, le 30 septembre 2022

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin  
légalement convoqué le 23 septembre 2022  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
de la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Linda RAULT, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD

Pouvoirs: Mme Constance de PÉLICHY à M. Patrick PINAULT, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme Anna MAZIER à Mme Katia BAILLY, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Jean-Noël MOINE, M. Michel GODET à M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Virginie GILLIOT, M. Jacques CAPITAINE à M. Daniel GAUGAIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Linda RAULT, Mme Nathalie MARCHAND à Mme Isabelle FIDALGO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Agnès LEBRUN, M. Thierry DELHOMME à M. Christophe BONNET

Secrétaire de Séance : Mme Katia BAILLY

Objet : Rapport d'activité 2021 du délégataire et RPQS pour les services publics de l'eau et de l'assainissement

Conformément à l'article 2 de la loi MAZEAUD et à l'article 1<sup>er</sup> du décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif à la présentation des rapports annuels sur les prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, chaque délégataire produit chaque année, avant le 1<sup>er</sup> juillet, à l'autorité délégante, un rapport comprenant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la DSP et une analyse de la qualité des services.

Concomitamment, la Collectivité présente le Rapport sur le Prix et Qualité du Service (RPQS) propre à son analyse sur la délégation de service public.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

**PREND ACTE :**

- de la présentation des rapports d'activité 2021 pour le service public de l'assainissement : rapport du délégataire et RPQS.
- de la présentation des rapports d'activité 2021 pour le service public de l'eau : rapport du délégataire et RPQS.

Pour le Maire  
Sébastien DIFRANCESCHO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le

Signé par : Sébastien  
DIFRANCESCHO  
Date : 06/10/2022  
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -  
1er Adjoint par délégation de



**LOIRET**  
Arrondissement  
**ORLEANS**  
Canton  
**LA FERTE SAINT AUBIN**

**COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 045-214501462-20220930-2022\_7\_113-DE

Séance du 30 septembre 2022

n°2022-7-113

*Séance du 30 septembre 2022*

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 17

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 30 septembre 2022

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 23 septembre 2022

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

**Présents** : Mesdames Katia BAILLY, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Linda RAULT, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD

**Pouvoirs** : Mme Constance de PÉLICHY à M. Patrick PINAULT, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme Anna MAZIER à Mme Katia BAILLY, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Jean-Noël MOINE, M. Michel GODET à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Virginie GILLIOT, M. Jacques CAPITAINE à M. Daniel GAUGAIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Linda RAULT, Mme Nathalie MARCHAND à Mme Isabelle FIDALGO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Agnès LEBRUN, M. Thierry DELHOMME à M. Christophe BONNET

**Secrétaire de Séance** : Mme Katia BAILLY

**Objet** : Convention de prestations de service 2022 sur le complexe aquatique communautaire et l'Office du Tourisme

Le fonctionnement du Complexe Aquatique communautaire et l'Office du Tourisme nécessite des interventions techniques irrégulières et ponctuelles, ne pouvant être réalisées par le personnel de l'établissement. Le personnel technique de la commune est compétent pour réaliser ces interventions annuelles assimilables à des prestations facturables à la Communauté de communes. Il s'agit de travaux relatifs aux métiers du bâtiment, espaces verts, technique sons et lumière (voir ci-joint proposition de prestations).

Selon le Conseil d'Etat, aucun texte ni aucun principe ne s'oppose à ce qu'une collectivité territoriale se porte candidate à un contrat de commande publique passé par une autre personne publique. Il rappelle cependant que, comme toutes les actions que ces collectivités sont compétentes pour assumer, cette candidature est soumise à la condition d'être justifiée par un intérêt public local. Le Conseil d'Etat juge que tel est le cas si la candidature de la collectivité constitue le prolongement d'une mission de service public dont la collectivité ou l'établissement public de coopération a la charge. (CE, 30 décembre 2014, req n° N°355563).

Après exposé au Conseil Municipal du 28 mai 2020, il est proposé d'autoriser Madame Le Maire à répondre à la commande publique identifiée par la Communauté de Communes des Portes de Sologne, pour l'année 2022, pour des prestations techniques (métiers du bâtiment, espaces verts, technicien sons et lumière), d'un montant inférieur à 7500 € TTC, facturé au regard du coût supporté par la commune.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**REPOND** à la commande publique identifiée par la Communauté de Communes des Portes de Sologne, pour l'année 2022, pour des prestations techniques (métiers du bâtiment, espaces verts, technicien sons et lumière), d'un montant inférieur à 7500 € TTC, facturé au regard du coût supporté par la commune.

Pour le Maire  
Sébastien DIFRANCESCHO

Signé par : Sébastien  
DIFRANCESCHO  
Date : 06/10/2022  
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -  
1er Adjoint par délégation de

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le



Séance du 30 septembre 2022

n°2022-7-114

**Séance du 30 septembre 2022**

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 17

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 30 septembre 2022

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 23 septembre 2022

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

de la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**Présents :** Mesdames Katia BAILLY, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Linda RAULT, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD

**Pouvoirs :** Mme Constance de PÉLICHY à M. Patrick PINAULT, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme Anna MAZIER à Mme Katia BAILLY, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Jean-Noël MOINE, M. Michel GODET à M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Virginie GILLIOT, M. Jacques CAPITAINE à M. Daniel GAUGAIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Linda RAULT, Mme Nathalie MARCHAND à Mme Isabelle FIDALGO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Agnès LEBRUN, M. Thierry DELHOMME à M. Christophe BONNET

**Secrétaire de Séance :** Mme Katia BAILLY

**Objet :** Avenant n°13 à la convention de mise à disposition d'agents entre la ville et la Communauté de communes des Portes de Sologne – création d'un service commun Direction Générale des Services

Vu l'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant, en dehors des compétences transférées, la création d'un service commun pour l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles entre un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la saisine du Comité Technique du Centre de Gestion du Loiret en date du 15/09/2022,

Vu l'avis favorable du Comité Technique de la Commune de La Ferté Saint-Aubin, en date du 28 février 2022 ;

La ville de La Ferté Saint-Aubin et la Communauté de Communes des Portes de Sologne souhaitent poursuivre cette mutualisation efficiente, et la renforcer, notamment par le développement de services communs.

Le Directeur général des services de la Ville de La Ferté Saint-Aubin, apporte son conseil auprès des deux autorités territoriales pour coordonner les projets communs et les services communautaires. Le fait qu'il devienne Directeur Général des Services dans le cadre d'un service commun, constitue un signe fort de cette orientation politique. C'est une nouvelle étape avant de potentiellement développer d'autres services communs : secrétariat général, informatique ou marchés publics.

Le domaine d'intervention de ce nouveau service commun comprend la Direction Générale des Services pour la ville de La Ferté Saint-Aubin et la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

Ce nouveau service sera composé d'un agent soit 1 équivalent temps plein.

Le Directeur Général des services de la Ville de La Ferté Saint-Aubin, sur un emploi fonctionnel de DGS d'une commune de 2 000 à 10 000 habitants, sera transféré de plein droit à la Communauté de Communes des Portes de Sologne, en charge du service commun car il exerce en totalité ses fonctions au sein du service commun. Cette organisation est conforme aux orientations du schéma de mutualisation de la Communauté de Communes des Portes de Sologne et aux lignes directrices de gestion définies par les deux collectivités.

Signé par : Sébastien  
DIFRANCESCHO  
Date : 06/10/2022  
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -  
1er Adjoint par délégation de

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le



ID : 045-214501462-20220930-2022\_7\_114-DE

La répartition des missions entre la ville (70%) et la CCPS (30%) demeurent inchangés. La CCPS prendra à la place de la ville de La Ferté Saint-Aubin la charge salariale et demandera à la ville le reversement de sa quote-part.

Enfin, il est convenu que l'agent conservera les mêmes conditions de travail : véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile, télétravail ponctuel.

Il convient donc d'amender la convention de mise à disposition d'agents communautaires auprès de la ville de La Ferté Saint-Aubin par un nouvel avenant qui modifie le point 2 de l'article 3 relatif à la détermination des pourcentages de mise à disposition de service pour ajouter la mise à disposition de la direction générale des services auprès de la ville de La Ferté Saint-Aubin, à hauteur de 70% à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**APPROUVE** la création d'un service commun Direction Générale des Services à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022,

**APPROUVE** la mise à disposition du service commun Direction Générale des Services auprès de la ville de La Ferté Saint-Aubin à hauteur de 70%,

**PRECISE** que la convention de mise à disposition d'agents entre la CCPS et la ville de La Ferté Saint-Aubin sera modifiée en conséquence,

**DIT** que les crédits sont prévus au BS 2022.

Pour le Maire  
Sébastien DIFRANCESCHO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le

**LOIRET**  
Arrondissement  
**ORLEANS**  
Canton  
**LA FERTE SAINT AUBIN**

**COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN**  
**EXTRAIT DU PROCES VERB**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/10/2022  
Reçu en préfecture le 06/10/2022  
Affiché le   
ID : 045-214501462-20220930-2022\_7\_115-DE

Séance du 30 septembre 2022

n°2022-7-115

*Séance du 30 septembre 2022*

Nombre de conseillers

Exercice : 29  
Présents : 17  
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 30 septembre 2022

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 23 septembre 2022

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

**Présents** : Mesdames Katia BAILLY, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Linda RAULT, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THENAULT, Patrick PINAULT, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD

**Pouvoirs** : Mme Constance de PÉLICHY à M. Patrick PINAULT, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme Anna MAZIER à Mme Katia BAILLY, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Jean-Noël MOINE, M. Michel GODET à M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Virginie GILLIOT, M. Jacques CAPITAINE à M. Daniel GAUGAIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Linda RAULT, Mme Nathalie MARCHAND à Mme Isabelle FIDALGO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Agnès LEBRUN, M. Thierry DELHOMME à M. Christophe BONNET

**Secrétaire de Séance** : Mme Katia BAILLY

Objet : Tableau des effectifs- service hygiène

Vu l'article L. 313-2 du code général de la fonction publique qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Dans le cadre d'un départ à la retraite d'un agent titulaire du grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, il convient de procéder à son remplacement. Il a été décidé de nommer à temps complet un agent titulaire du grade d'adjoint technique à temps non complet. Aussi, il convient de créer un poste d'adjoint technique à temps complet. Le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe resté vacant sera supprimé ultérieurement après avis du comité technique de la ville.

Il est rappelé qu'en cas de recherche infructueuse, les collectivités peuvent recruter :

- en application de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, un agent contractuel sur un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.
- en application de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**CREE** un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

Pour le Maire  
Sébastien DIFRANCESCHO

Signé par : Sébastien  
DIFRANCESCHO  
Date : 06/10/2022  
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -  
1er Adjoint par délégation de

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le



LOIRET  
Arrondissement  
ORLEANS  
Canton  
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/10/2022  
Reçu en préfecture le 06/10/2022  
Affiché le   
ID : 045-214501462-20220930-2022\_7\_116-DE

Séance du 30 septembre 2022

n°2022-7-116

*Séance du 30 septembre 2022*

Nombre de conseillers

Exercice : 29  
Présents : 17  
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 30 septembre 2022

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin  
légalement convoqué le 23 septembre 2022

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
de la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**Présents :** Mesdames Katia BAILLY, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Linda RAULT, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD

**Pouvoirs :** Mme Constance de PÉLICHY à M. Patrick PINAULT, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme Anna MAZIER à Mme Katia BAILLY, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Jean-Noël MOINE, M. Michel GODET à M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Virginie GILLIOT, M. Jacques CAPITAINE à M. Daniel GAUGAIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Linda RAULT, Mme Nathalie MARCHAND à Mme Isabelle FIDALGO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Agnès LEBRUN, M. Thierry DELHOMME à M. Christophe BONNET

**Secrétaire de Séance :** Mme Katia BAILLY

Objet : Aide à la réduction des déchets

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable et de la mise en œuvre des actions de son Agenda 21, la Ville accorde une attention particulière à la réduction des déchets.

Afin d'inciter les Fertésiens au réemploi et limiter l'usage des emballages plastique lors des courses, la Municipalité souhaite offrir un kit composé d'un sac à pain et de deux sacs à vrac réutilisables permettant de contenir des fruits et légumes.

Il est précisé, qu'un seul kit sera distribué par foyer Fertésien sur inscription préalable.

Le budget alloué à cette opération est de 4 000 € et permettra d'équiper 450 foyers.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à fixer les règles d'attribution et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour le Maire  
Sébastien DIFRANCESCHO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le

Signé par : Sébastien  
DIFRANCESCHO  
Date : 06/10/2022  
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -  
1er Adjoint par délégation de



LOIRET  
Arrondissement  
ORLEANS  
Canton  
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/10/2022  
Reçu en préfecture le 06/10/2022  
Affiché le   
ID : 045-214501462-20220930-2022\_7\_117-DE

Séance du 30 septembre 2022

n°2022-7-117

*Séance du 30 septembre 2022*

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 17

Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 30 septembre 2022

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 23 septembre 2022

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
de la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

**Présents :** Mesdames Katia BAILLY, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Linda RAULT, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THENAULT, Patrick PINAULT, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD

**Pouvoirs :** Mme Constance de PÉLICHY à M. Patrick PINAULT, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme Anna MAZIER à Mme Katia BAILLY, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Jean-Noël MOINE, M. Michel GODET à M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Virginie GILLIOT, M. Jacques CAPITAINE à M. Daniel GAUGAIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Linda RAULT, Mme Nathalie MARCHAND à Mme Isabelle FIDALGO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Agnès LEBRUN, M. Thierry DELHOMME à M. Christophe BONNET

**Secrétaire de Séance :** Mme Katia BAILLY

**Objet :** Demande de subvention au titre du Volet 4 départemental 2022-2027 – église St Michel

Le projet de restauration de l'Eglise Saint-Michel – Tranche n°1 : travaux de confortement du transept et de la Chapelle Nord s'élève à un cout prévisionnel de 588 186,00 € H.T, soit 705 823,20 € T.T.C.

Il est éligible à une aide du Département au titre du VOLET 4 : appel à projets d'envergure départementale ou supra-départementale – période 2022-2027.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**ADOpte** le projet de restauration générale de l'Eglise Saint Michel – Tranche n°1 : travaux de confortement du transept et de la Chapelle Nord pour un montant de 705 823,20 € T.T.C.

Signé par : Sébastien  
DIFRANCESCHO  
Date : 06/10/2022  
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -  
1er Adjoint par délégation de

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le



ID : 045-214501462-20220930-2022\_7\_117-DE

**ADOPTÉ** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	H.T.
Travaux	478 200,00	573 840,00	VOLET 4 2022 (75%)	441 139,00
Maîtrise d'œuvre	47 820,00	57 384,00	Région	
Aléas et actualisation /révisions	47 820,00	57 384,00	Département	
Coordonnateur SPS	7 173,00	8 607,60	Fonds du Patrimoine (5%)	29 409,00
Bureau de contrôle	7 173,00	8 607,60		
			AUTOFINANCEMENT	117 638,00
<b>Total</b>	<b>588 186,00</b>	<b>705 823,20</b>	<b>Total</b>	<b>588 186,00</b>

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à déposer un dossier de candidature auprès du Département au titre du VOLET 4, 2022.

**SOLLICITE** une subvention de 441 139,00 € auprès du Département, correspondant à 75% du montant du projet.

**CHARGE** Madame le Maire ou son représentant de toutes les formalités.

Pour le Maire  
Sébastien DIFRANCESCHO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le